



Ballan-Miré, le 25 novembre 2011

Visa de l'élu référent	Visa du Co-animateur

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE PROXIMITÉ

## " La Pasqueraie " " Les Hauts du Lac "

du 9 novembre 2011

n° 1 / 2011

Élu référent :

G. DESCROIX

Après avoir souhaité la bienvenue au public, l'avoir remercié pour sa présence et s'être présenté, M. DESCROIX explique que son rôle au cours de cette réunion sera de l'animer et de permettre à chacun de s'exprimer. Pour garantir l'objectivité du compte-rendu qui sera établi, celui-ci sera signé par lui et par un co-animateur volontaire désigné par et parmi les présents.

M. DESCROIX demande un volontaire pour l'assister et valider le compte-rendu de la réunion. Mme PIECQ propose ses services.

### Première partie

M. DESCROIX rappelle les sujets qui avaient été abordés en octobre 2010 et fournit les suites qui y ont été données :

❖ Le nouveau rond-point à l'intersection de la rue des Carnaux et de la rue de la Salle est très mal réalisé : le rond point est effectivement trop grand et donc très inconfortable lorsqu'on remonte vers le centre ville. La Mairie souhaite le réduire mais la solution technique n'est pas encore trouvée.

❖ Quels sont les travaux prévus pour limiter la dangerosité et le flux de la rue Duperré ? : des îlots centraux ont été mis en place en décembre 2010 mais ont été déposés et seront remplacés par des îlots moins hauts pour permettre au bus de passer. Les bornes seront plus réduites et plus plates mais permettront de réduire la vitesse des automobilistes et d'inciter les usagers à prendre d'autres itinéraires. Par ailleurs, l'arrivée du bus permettra peut être de limiter l'usage de la voiture.

❖ La montée des Carnaux est très dangereuse : l'assemblée avait proposé de mettre la rue en sens unique (sens de la descente) et d'utiliser la rue de Beausoleil en sens de la montée. Il n'est pas possible de mettre la rue en sens unique car la rue de Beausoleil est fermée en cas de neige. De plus, beaucoup d'aménagements ont été réalisés pour sécuriser la rue des Carnaux.

❖ Fossé de la Pasqueraie où il serait nécessaire de poser un regard pour permettre l'évacuation des eaux stagnantes sur la sente en cas de pluies : le fossé a été busé et enherbé.

❖ Installer un conteneur à verre près de la salle Claude Monet : les services techniques travaillent avec Tour(s)plus au remplacement de tous les conteneurs. Cependant, la Municipalité a décidé de ne pas attendre la décision de Tour(s)plus, va mettre en place ce conteneur. Son lieu d'implantation doit faire l'objet d'une période test et sera revue si nécessaire.

Une personne mentionne qu'il y a beaucoup de verre cassé par terre près du cimetière. Il y a un risque pour que cela se reproduise autour de ce futur conteneur. M. DESCROIX précise qu'il s'agit là d'une question d'incivilités qu'il est très difficile de régler.

Après avoir abordé ces questions, M. DESCROIX laisse la parole à Mme BOUDESSEUL pour passer à la seconde partie de l'assemblée de proximité, la présentation du dossier.



Seconde partie de la réunion : présentation du diaporama sur « Moins de phyto bientôt ! Vers une gestion plus naturelle des espaces verts ».

Avant de parler du thème de ce soir, Mme BOUDESSEUL souhaite rappeler l'importance des assemblées de proximité. Il s'agit d'un véritable outil d'aide à la décision pour les élus. Elle prend pour exemple le cas des assemblées de proximité qui se sont tenues sur le plan local de déplacement « un centre ville pour tous » où il était question notamment des zones de rencontre.

Des Ballanais avaient mentionné qu'il était dangereux de créer des zones à mixité totale. Il a donc été décidé de créer un comité de suivi constitué de représentants d'associations, de commerçants, des parents d'élèves, de la maison de Beaune, de représentants des riverains des rues concernées, ... Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises et a travaillé avec les élus pour arriver à la solution la plus optimale et sécurisante pour l'ensemble des utilisateurs. C'est pourquoi sera créée dans l'allée du 11 Novembre une zone de rencontre constituée des trois circuits dédiés pour l'un aux piétons, personnes à mobilité réduite et poussettes, l'autre aux voitures et vélos et le troisième aux vélos.

Par ailleurs, les assemblées de proximité sont un outil de validation car ce sont elles qui ont entériné les mesures prises sur la réduction de l'éclairage nocturne et le Conseil Municipal a validé l'avis des Assemblées de proximité sur ce thème.

Concernant le sujet de la présente assemblée, par delà le Moins de phyto, c'est le sujet de la gestion des espaces verts à BALLAN-MIRÉ dont il est question.

Au niveau local, plusieurs Communes se sont engagées dans une démarche 0 pesticide. Au niveau européen, il existe Ecophyto2018 qui est un programme de financement à destination des agriculteurs pour trouver d'autres solutions que les produits phytosanitaires pour traiter les exploitations. Au niveau national, la stratégie Biodiversité est un programme de financement en faveur des investissements pour la sauvegarde de la biodiversité à destination notamment des collectivités. La municipalité s'intéresse à ce programme car Ballan-Miré possède une trame bleue et une trame verte très développées et se situe pour partie en zone Natura 2000. Ce programme ne permet pas de financer ensuite les frais de fonctionnement (entretien, maintenance, recrutement, ...)

La Municipalité ne vous propose pas le 0 pesticide car cet affichage n'est pas forcément synonyme d'absence complète de produit chimique sur le territoire communal. En effet, le label 0 pesticide peut être obtenu même si cette démarche n'est pratiquée que sur un quartier. Or le souhait de Ballan-Miré est la transparence et le réalisme par rapport à ce sujet. C'est pourquoi l'opération s'appelle « Moins de phyto bientôt ».

Les élus s'engagent dans cette démarche car il est avéré que les personnes en contact avec ces produits développent plus de cancers. Or les élus se doivent de protéger leurs agents. Mme BOUDESSEUL souhaite en profiter pour rendre hommage dès à présent à l'ensemble des services municipaux qui permettent de garantir la propreté, la sécurité et la tranquillité de la ville et qui sont parfois confrontés à des réactions parfois brutales et inappropriées de certains Ballanais dont le niveau d'exigences est très élevé.

Les produits phytosanitaires sont également responsables de la pollution des nappes phréatiques. Mme BOUDESSEUL mentionne que, lors du Conseil municipal du 4 novembre, l'entreprise en charge du service de l'eau pour la Commune a signalé que l'une des sources qui pourrait permettre d'alimenter la Commune ne peut être utilisée car elle est polluée. Le Conseil Municipal a décidé au vu de ce rapport de se saisir de cette question et tiendra la population informée des origines de cette pollution et des suites qui y seront données.

Mettre moins de produits phytosanitaires entraîne des contraintes. La première d'entre elles est qu'il est nécessaire d'avoir plus de personnel pour entretenir tous les espaces verts. Pour recruter, il faut cependant trouver le financement nécessaire. La seconde est qu'il faut accepter une esthétique différente. Il faut être plus doux avec la nature, lui permettre de se développer.

Cette nouvelle politique municipale est en cohérence avec toutes les politiques menées jusqu'alors. En effet, on ne peut développer l'alimentation bio au restaurant municipal pour les enfants, les énergies renouvelables, les transports propres en mettant plus d'arrêts de bus et augmentant les fréquences, et ne pas diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires dans nos espaces verts.

Pour comprendre pourquoi ce sujet est primordial, il faut se rendre compte de ce que représentent les espaces verts sur BALLAN-MIRÉ et de ce qu'on demande aux services. BALLAN-MIRÉ est une Commune péri-urbaine avec des espaces verts très différents : des bords de routes, des trottoirs (75 km au total), des jardinières, des carrefours, des ronds points, des bois, des parcs et des champs. Cela représente 450 000 m<sup>2</sup> (hors trottoirs) à entretenir. Une pression supplémentaire a été ajoutée avec la 2<sup>nd</sup>e fleur qui ajoute un niveau d'exigence supplémentaire. Le service compte 9,5 postes et 2 apprentis dont un dédié aux nouvelles techniques d'entretien sans pesticide. Le service est resté à moyen constant depuis 7 ans malgré une augmentation des surfaces à entretenir de 50 % depuis 5 ans (Pasqueraie, Ormeau, Petites Hérissières, terrains de foot, ... Parc de Beauverger).

Ce constat oblige à devoir se positionner. La Municipalité a pris des engagements avec son plan croissance durable. Cette démarche s'inscrit dans une nécessité de réalisme écologique. Il faut s'engager pour les générations futures. La municipalité souhaite des progrès visibles et durables. C'est pourquoi elle refuse le 0 pesticide car ce n'est pas réaliste mais elle s'engage dans une diminution drastique des produits phytosanitaires et la mise en place de techniques alternatives.

Cependant ces solutions ne peuvent être appliquées que par une réciprocité d'engagements. Cette réciprocité touchera les administrés sur un point précis : l'entretien des trottoirs. Beaucoup de communes ont déjà mis en place ce procédé. Les habitants sont déjà responsables de l'entretien de leur trottoir en cas de neige et de feuilles mortes. La question que pose la municipalité est de savoir si l'assemblée jugerait acceptable d'étendre cette responsabilité à l'enlèvement des mauvaises herbes et à la tonte, et que cet entretien se fasse sans produit phytosanitaire. L'arrêté municipal ne sera bien évidemment pas pris contre l'avis des assemblées. Sur les communes qui ont déjà pris l'arrêté, très peu d'habitants refusent d'entretenir leurs trottoirs (à Joué-Lès-Tours : 2 habitants sur tout le quartier de la Rabière).

Mais les élus sont conscients qu'ils ne peuvent demander aux administrés de s'engager dans cette démarche sans que la mairie ne soit elle-même exemplaire. Mme BOUDESSEUL souhaite pour cela mentionner une erreur qui a été commise et qui ne pourra se reproduire à l'avenir : il s'agit de l'opération de traitement des allées de la plaine de l'aventure par des produits phytosanitaires le jour de la rentrée scolaire. Il n'est pas tolérable que les enfants soient exposés à ce type de produits. La municipalité sera donc désormais vigilante à ne plus répéter ces erreurs.

Pour palier à l'utilisation de ces produits, différentes solutions seront utilisées en complémentarité :

- le désherbage manuel : la solution à privilégier mais cela met plus de temps
- le thermique : la solution la plus écologique
- le laisser-pousser : il faut oublier le green à l'anglaise. Cette solution suit les saisons et permet de diminuer le nombre de tontes.

- l'enherbage : cela permet de revenir à l'esthétique des prairies où les cheminements sont réalisés par les habitants eux-mêmes et d'éviter de mettre du goudron.

Il est décidé unilatéralement de créer les zones enfance verte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il s'agira de ne mettre aucun pesticide dans les zones où se trouvent des flux d'enfants. Ces zones seront définies et signalées. Il s'agit pour la Municipalité d'une question de santé publique et les élus considèrent donc que la décision doit être prise d'office.

Par contre, il est proposé de travailler en progressivité et différemment pour les autres zones :

- Zone A : verdure et habitat épars où il ne sera appliqué aucun pesticide.
- Zone B : équilibre entre habitat et espaces verts : utilisation des différentes solutions (désherbage manuel, thermique, laisser pousser et enherbage) de façon complémentaire et on réduit progressivement l'utilisation des pesticides. Des réunions de quartiers seront prévues pour expliquer les aménagements au fur et à mesure.
- Zone C : forte densité d'habitat (centre-ville) : utilisation du thermique et utilisation des pesticides.

Afin de vérifier le bon fonctionnement du dispositif et d'ajuster la démarche, la Municipalité décide de créer une zone test et de travailler progressivement.

Après la présentation, les interventions du public ont été les suivantes :

- ❖ Entre un agriculteur et un agent, l'utilisation de produit est-elle la même ?
- ❖ On constate que toutes les zones ne sont pas entretenues de la même façon à l'heure actuelle. Pourquoi ?
- ❖ Une personne mentionne que le risque est que les administrés n'entretiennent pas leur trottoir et que l'on constate ce qui se passe dans beaucoup de Communes c'est à dire un laisser aller général.
- ❖ Une personne demande ce qu'il en est pour les engrais et les autres produits chimiques.
- ❖ L'assemblée réunie n'est peut être pas représentative de l'ensemble du quartier car peu de personnes sont présentes.

Mme BOUDESSEUL apporte les éléments de réponse suivants :

❖ Il est bien évident que les services consomment bien moins de produits qu'une exploitation agricole classique mais le but est que si BALLAN-MIRÉ s'engage dans cette démarche, elle y associe d'autres partenaires comme le Conseil Général qui entretient les routes départementales, Réseau Ferré de France qui entretient la ligne de chemin de fer, l'ONF qui entretient une partie des forêts et la peupleraie. On se doit d'être exemplaire pour ensuite agir sur les gros producteurs.

❖ Votre quartier a été assez maltraité concernant l'entretien des espaces verts. Pour que l'entreprise rétrocède les espaces verts de votre lotissement à la Ville, il fallait que celle-ci accepte les travaux. Or il y avait beaucoup de malfaçons dans les espaces verts et la Mairie ne souhaitait pas les réceptionner en l'état. Cependant, comme l'entreprise n'a réalisé aucun entretien, la Mairie a choisi de prendre un avocat pour régler le problème mais également d'entretenir dorénavant elle-même les espaces verts pour retrouver la quiétude des habitants.

❖ Mme BOUDESSEUL rappelle que si la solution est adoptée par les assemblées puis validée par la Municipalité, il y aura un arrêté municipal qui contraindra les personnes à entretenir leur trottoir.

Par ailleurs, il faut rappeler que sur l'ensemble des Communes ayant pris un arrêté municipal qui ont été contactées pendant l'étude qui a été faite par les services, il a été constaté que très peu d'administrés n'appliquaient pas l'arrêté.

M. DESCROIX ajoute que tout cela ramène à une problématique de représentation, d'éducation et de coût financier. Il faut une prise de conscience collective sur ces problématiques environnementales et se demander si pour l'intérêt général, on est prêt à accepter ce dispositif qui est progressif et propose une zone test. Il ajoute qu'il est prévu un travail de sensibilisation et d'avoir une approche pédagogique. Mettre en place ce dispositif est une question de volonté politique.

❖ Les élus parlent bien de moins de phyto et pas uniquement de moins de pesticides. Les produits phytosanitaires réunissent tous les produits chimiques qui servent à traiter les espaces verts. C'est bien tout l'ensemble que nous souhaitons réduire. Beaucoup de techniques sont déjà développées pour réduire l'utilisation d'insecticides et d'herbicides (paillage, pièges naturels à insectes, plantes hôtes, ...)

❖ Concernant la représentativité de l'assemblée, toute la communication possible a été faite concernant la tenue des assemblées de proximité (Nouvelle République, boîtage, bulletin municipal, site internet). Toutes les personnes voulant faire connaître leur opinion sur ce sujet ont donc l'occasion de le faire dans ces réunions et un cahier de doléances sera ouvert en mairie.

#### Synthèse :

M. DESCROIX, après de ce temps de discussion, rappelle qu'il y a un vrai travail d'éducation et d'information à faire auprès des enfants mais surtout des adultes en terme surtout de représentation de ce qu'est une zone bien entretenue. M. DESCROIX sollicite l'avis général de l'assemblée. **Il est adopté à l'unanimité l'entretien par les administrés des trottoirs et ce sans produit phytosanitaire**, la mise en place de la zone test selon les procédures proposées, la création des zones A, B, et C.

#### Troisième partie de la réunion :

➤ Une personne évoque les problèmes récurrents de stationnements sur les pelouses et les trottoirs par de nombreuses voitures.

➤ Il y a un problème de vitesse sur toutes les rues du centre ville. Par ailleurs, la zone 30 km/h n'est pas respectée. Dans le lotissement de la Pasqueraie, les automobilistes roulent beaucoup trop vite. Il faudrait mettre en place une zone 30 à l'entrée du lotissement située cours Manet et ce pour l'ensemble de la zone comme cela a été fait pour la Pasqueraie I.

M. DESCROIX mentionne que ces questions vont être transmises et les réponses seront données ultérieurement.

➤ Une personne constate que certains sujets qui avaient été abordés lors de la dernière réunion ont été pris en compte et est contente de s'apercevoir que les erreurs commises vont être réparées contrairement à ce qui avait pu lui être indiqué par ailleurs.

M. DESCROIX, avant de clore la séance, tient à remercier les personnes présentes. Il rappelle que ce compte-rendu sera transmis à chacun et qu'il sera en ligne sur le site internet de la Ville : <http://www.mairie-ballan-mire.fr>

La séance est levée à 20 heures 45